



VILLAGE SAINT-PIERRE

485, Village Sainte-Pierre Nord
Village Saint-Pierre (Québec) J6E 0H2
Téléphone: (450) 756-2592 - Télécopieur: (450) 756-2735
Courriel: villagespierre@videotron.ca

Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale, située au 485, Village Saint-Pierre Nord, le mercredi 12 mars 2026 à 19 h 30 à laquelle étaient présents monsieur Roland Charest, maire intérimaire, ainsi que les conseillers et conseillères suivants, à savoir :

M. Benoit Blouin
Mme. Lyne Rivest

M. Jean-André Provost
M. Benoit Duval

M. Stéphane Arbour
M. Denis Parent

Le directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Claude Parent, était également présente.

RÉSOLUTION 2026-03-047

Adoption du règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux de la Municipalité de Village Saint-Pierre

ATTENDU QUE Les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent à toute municipalité de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

ATTENDU QUE Les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), permettent à toute municipalité de prescrire par règlement un montant de frais d'administration pour tout chèque ou tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement en est refusé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné séance tenante ;

ATTENDU que le maire suppléant a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux de la Municipalité de Village Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 12 mars 2026

Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil.